

**Rapport conjoint - Loi relative à la lutte contre le
travail forcé et le travail des enfants dans les
chaînes d'approvisionnement**

30 mai 2024

Préparé en tant que rapport conjoint

pour : *Clearpoint Health Network Inc.*

Canadian Surgery Solutions Ltd.

Chirurgie Dix30 Inc.

Clearpoint Health Quebec Inc./Sante Clearpoint Health Quebec Inc.

Clearpoint Quebec Brossard Holdings Inc.

Don Mills Surgical Centres Ltd. Don

Mills Surgical Unit Limited

False Creek Health Care Centre Inc.

Centres chirurgicaux Inc.

Surgical Partners of Ontario Inc.

Réseau des solutions chirurgicales

Inc.

The Surgical Weight Loss Centre Inc. Vancouver

Urgent Care Centre Inc.

Winnipeg Surgery Centre Ltd.

Ce rapport sur l'esclavage moderne (le "**rapport**") a été préparé en tant que rapport conjoint par le groupe d'entreprises de Clearpoint Health Network Inc. ("**Clearpoint**") conformément aux exigences de déclaration de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (la "**Loi**").

Le présent rapport décrit les mesures prises par Clearpoint au cours de la période commençant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2023 ("**exercice 2023**") pour prévenir le recours au travail forcé et au travail des enfants dans le cadre de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement. Dans ce rapport, "nous", "notre", "nos", "Clearpoint" et "l'entreprise" désignent collectivement le groupe d'entreprises Clearpoint. Ce rapport conjoint a été préparé pour les entités suivantes :

- Clearpoint Health Network Inc.
- Canadian Surgery Solutions Ltd.
- Chirurgie Dix30 Inc.
- Clearpoint Health Quebec Inc./Santé Clearpoint Health Quebec Inc.
- Clearpoint Quebec Brossard Holdings Inc.
- Don Mills Surgical Centres Ltd.
- Don Mills Surgical Unit Limited
- False Creek Health Care Centre Inc.
- Centres chirurgicaux Inc.
- Surgical Partners of Ontario Inc.
- Réseau de solutions chirurgicales Inc.
- Le Centre chirurgical d'amaigrissement Inc.
- Vancouver Urgent Care Centre Inc.
- Winnipeg Surgery Centre Ltd.

Structure et activités de l'entreprise

Clearpoint est le plus grand partenaire chirurgical indépendant du Canada qui effectue des chirurgies électives et non urgentes afin d'alléger la pression sur le système de santé publique.¹ Clearpoint est constitué en société en vertu de la *Business Corporations Act (Colombie-Britannique)* et son siège social est situé au 1599 Hurontario Street Suite 302 Mississauga ON L5G 4S1.

Nous continuons d'évaluer la création d'un programme de collaboration avec nos partenaires afin de nous assurer qu'ils évoluent et renforcent continuellement leurs processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme. Dans le cadre de notre code de conduite des fournisseurs, nos partenaires sont tenus de créer leurs propres normes pour les fournisseurs, avec des conseils sur la manière dont ces derniers devraient établir des politiques et des systèmes de gestion pour identifier et traiter les impacts sur les droits de l'homme, et des mesures pour mesurer et auditer leur chaîne d'approvisionnement pour les violations des droits de l'homme et du travail forcé. Ces politiques visent à interdire le recours au travail forcé ou à la servitude pour dettes dans la fabrication de tout produit ou de tout composant d'un produit et sont conformes à la loi.

¹De plus amples informations sur Clearpoint Health Networks sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.clearpointhealth.ca/about/>

Politiques et processus relatifs travail forcé et au travail des enfants

Clearpoint s'engage à soutenir et à travailler avec des organisations qualifiées (par exemple des fournisseurs) qui ont mis en place de solides programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le programme ESG de Clearpoint se concentre sur plusieurs domaines clés, notamment :

- **Environnement** : comment le fournisseur et sa chaîne d'approvisionnement réduisent leur impact sur l'environnement.
- **Social** : politiques et rapports du fournisseur en matière d'approvisionnement socialement responsable.
- **Avancement de la communauté** : Comment l'organisation s'efforce d'améliorer les communautés dans lesquelles elle produit.

Nous nous engageons à ce que notre chaîne d'approvisionnement reflète nos valeurs fondamentales et nos priorités ESG. Les fournisseurs partenaires avec lesquels nous travaillons doivent s'aligner sur la structure du programme ESG de Clearpoint. Cela inclut la mise en place de processus par le fournisseur pour répondre aux exigences du Code de conduite des fournisseurs de Clearpoint ("Code de conduite") qui traite spécifiquement de l'utilisation du travail forcé et du travail des enfants par le fournisseur. Ce document définit les attentes des fournisseurs qui font affaire avec Clearpoint.

Pour nous aider à respecter les normes de haute qualité que nos patients attendent de Clearpoint Health Network, nous cherchons à établir des relations avec des partenaires fournisseurs qui s'engagent à respecter les principes énoncés dans notre Code de conduite des fournisseurs, qui comprend un engagement à adhérer à la liste des fournisseurs refusés aux États-Unis². Ces normes décrivent nos attentes sur plusieurs sujets importants et font partie intégrante de notre processus de sélection des fournisseurs, nous aidant à construire une base de fournisseurs qui partagent notre engagement en matière d'éthique, de qualité et de citoyenneté mondiale. Ce code de conduite mis à jour périodiquement pour s'aligner sur les meilleures pratiques actuelles, les tendances du marché et nos propres avancées internes.

Domaines à risque

Les pratiques de la chaîne d'approvisionnement de Clearpoint présentent un faible risque en ce qui concerne le travail forcé ou le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous ne fabriquons pas directement les produits utilisés dans nos installations et tous les produits sont achetés auprès de partenaires qui comprennent des distributeurs, des détaillants et des vendeurs directs. La quasi-totalité des fournisseurs partenaires de Clearpoint se trouvent au Canada et le reste aux États-Unis.

Les fournisseurs partenaires de Clearpoint aux États-Unis sont de grands distributeurs et détaillants qui ont probablement mis en œuvre des procédures ESG pour évaluer le risque de conformité et de réglementation. Clearpoint achète principalement des produits auprès de distributeurs et de détaillants au Canada, et d'un petit nombre de vendeurs directs au Canada. Clearpoint a pris des mesures pour contacter ses principaux fournisseurs partenaires afin de déterminer le type de pratiques ESG actuellement mises en œuvre et si ces pratiques évaluent le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs. Clearpoint continuera à améliorer ses pratiques ESG et à mettre en œuvre des procédures pour réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Nous considérons généralement que le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement est faible.

²Pour plus d'informations sur le contrôle des parties refusées, veuillez consulter l'article suivant : <https://www.descartes.com/resources/knowledge-center/what-is-denied-party-screening>

Au cours du dernier exercice financier de Clearpoint, aucune situation de travail forcé ou de travail des enfants n'a nécessité la mise en œuvre de mesures correctives. Comme Clearpoint n'a pas pris de telles mesures correctives, ses activités n'ont pas eu d'impact ou n'ont pas entraîné de perte de revenus pour ces familles.

Formation

Chaque nouvel employé doit signer un document attestant qu'il a lu et compris notre code de conduite, qu'il a suivi la formation obligatoire "Respect sur le lieu de travail" et qu'il a pris connaissance de nos valeurs et de nos politiques. Notre code de conduite et la formation "Respect sur le lieu de travail" informent les employés sur les formes de comportement acceptables et sur la manière de signaler les actes répréhensibles au sein de notre organisation. Cette formation porte également sur la manière d'interagir avec les fournisseurs et les sous-traitants qui travaillent avec notre organisation. Nous offrons à nos employés des possibilités de formation continue et périodique afin de nous assurer que tous les employés ont des connaissances à jour sur des sujets pertinents pour nos activités. Notre manuel de l'employé se trouve sur l'intranet, qui est la première page que tous les employés consultent lorsqu'ils se connectent à notre réseau informatique. Le manuel de l'employé est également passé en revue avec les nouveaux employés et les employés actuels. Le code de conduite est également disponible dans le manuel de l'employé.

Efficacité de notre approche

Dans le cadre de nos processus de gouvernance, nous contrôlons en permanence le respect de nos politiques. Nous examinons également toutes les préoccupations soulevées par les mécanismes de retour d'information de nos employés. À ce jour, aucune préoccupation importante n'a été identifiée.

Nous continuons à évaluer l'efficacité de notre programme :

- Identifier les risques : communiquer directement avec nos fournisseurs pour identifier les risques (par exemple, le fournisseur est-il au courant de la législation sur le travail forcé ou d'une législation similaire, quels sont les processus des fournisseurs pour identifier, évaluer et traiter les pratiques contraires à l'éthique telles que le travail forcé et le travail des enfants) ;
- Faire preuve de diligence : pour les vendeurs individuels, demander le code de conduite du vendeur et les politiques et pratiques de gestion des risques des tiers, le cas échéant ; et
- Code de conduite des fournisseurs - Politiques écrites à l'intention des fournisseurs qui définissent clairement les normes et les attentes en matière de comportement éthique dans les domaines du travail, de la santé et de la sécurité et de l'environnement.

Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé conformément au sous-alinéa 11(4)(b)(ii) de la Loi par le conseil d'administration de Clearpoint Health Networks Inc. qui contrôle le groupe de sociétés Clearpoint, y compris Clearpoint Health Network Inc, Canadian Surgery Solutions Ltd, Chirurgie Dix30 Inc, Clearpoint



Health Quebec Inc./Sante Clearpoint Health Quebec Inc, Clearpoint Quebec Brossard Holdings Inc, Don Mills Surgical Centres Ltd, Don Mills Surgical Unit Limited, False Creek Health Care Centre Inc, Surgical Centres Inc, Surgical Partners of Ontario Inc, Surgical Solutions Network Inc, The Surgical Weight Loss Centre Inc, Vancouver Urgent Care Centre Inc, Vancouver Urgent Care Centre Inc, False Creek Health Care Centre Inc, Surgical Centres Inc, Surgical Partners of Ontario Inc, Surgical Solutions Network Inc, The Surgical Weight Loss Centre Inc, Vancouver Urgent Care Centre Inc et Winnipeg Surgery Centre Ltd.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le présent rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice 2023.

Je fais la déclaration ci-dessus en ma qualité de membre du conseil d'administration de Clearpoint, pour et au nom du conseil d'administration.

Fait le 30^e jour de mai 2024.

Clearpoint Health Networks Inc.

Par : "Kirk Hamilton"

Nom : Kirk Hamilton

Titre : Directeur

J'ai le pouvoir d'engager le Réseau de santé Clearpoint Inc.